



DEMANDE D'AIDE AUX FAMILLES - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

publié le 13/11/2023

Descriptif :

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe l'imprimé de demande d'aide aux familles pour l'année scolaire 2023/2024.

L'objectif de cette aide est de soutenir les familles dans leur effort financier pour régler les frais de restauration.

Elle concerne les élèves demi-pensionnaires résidant dans les Deux-Sèvres et bénéficiant d'une tranche 2 à 4 de tarification de la restauration au quotient familial.

Les demandes doivent être transmises :

- ▶ à la Maison du Département -Direction de l'Education – Mme PICON Caroline – Mail Lucie Aubrac – CS 58880 – 79028 NIORT CEDEX – 05.17.18.81.81 avant le 30 novembre 2023.
- ▶ Au secrétariat du collège (ou dans la boîte jaune du collège (juste avant les bureaux de l'administration) AVANT LE 27 NOVEMBRE 2023 DERNIER DELAI.

Vous trouverez l'imprimé de demande d'aide en pièce jointe.

Un outil de simulation de calcul est à votre disposition sur le site internet du Département www.deux-sevres.fr (chemin en pièce jointe).

Bien cordialement
Le secrétariat

Documents joints

 chemin_pour_outil_simulation (PDF de 343.1 ko)

 imprime_aide_2023_2024 (PDF de 125.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.